



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 19 DECEMBRE 2024

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 19 **votants** : 19
Date de convocation : 12 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Étaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absents : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme KERGOAT Morgane (arrivée à 21h25) ;

Absents excusés : Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme LECHEVALIER Nathalie ;

Pouvoirs : Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. GOUPIL Jean-Paul ;

Secrétaire de séance : Mme AUSSANT Angélique .

2024-09-103 - MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT – POLE PETITE ENFANCE

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Par délibération en date du 31 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la création d'une autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) pour la création d'un équipement pour la petite enfance. Une mise à jour a été validée par l'assemblée délibérante le 7 décembre 2023 :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-01	Pôle petite enfance MO + Travaux	2 013 170 HT 2 415 804 TTC	162 151,01 TTC	400 000 TTC	1 812 000TTC	42 652,99 TTC

Par décision en date du 17 octobre 2024, le montant définitif du marché de maîtrise d'œuvre est arrêté à la somme de 217 960 € HT. Le montant total de ce programme est donc de 2 018 670 € HT.

PROPOSITION

Compte tenu de l'avancement du chantier sur la gestion 2024, il convient de mettre à jour l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) comme suit :

N°AP	Libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2022-01	Pôle petite enfance MO + Travaux	2 018 670 HT 2 422 404 TTC	162 151,01 TTC	370 361,31 TTC	1 812 000 TTC	77 891,68 TTC

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 19 décembre 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.